

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE ET DE  
PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DU DOUBS  
LE 05 MARS 2019**

**Présents : MM. Gérard MOUGIN, Jean-Pierre BELON, Marcel BERNARD, Jean-Jacques CLAUSSE, Yannick COUPRY, Gérard FRICHET, Alain GIBEY, Yves GRENAUD, Philippe GROSSO, Denis HERAULT, Georges LAURINE, Claude MALAVAU, Christophe MONNIER, Jean-Claude POUX, Christian TRIBOULET, Christian ROSSIGNON.**

**Excusé : Jean-Luc CUENOT pouvoir à Gérard FRICHET.**

Avant que ne débute le Conseil d'Administration, le personnel fédéral a souhaité être entendu par les administrateurs ce qui a été fait. Cette réunion préalable a pris beaucoup de temps et le Président doit retirer de nombreux points à l'ordre du jour du CA qui seront étudiés lors du prochain CA.

Suite aux mails perçus comme agressifs qu'il a reçus suite à la rédaction du compte-rendu du dernier CA, C. MALAVAU a décidé de ne plus être le secrétaire de séance. Pour ce CA, c'est donc Denis HERAULT qui prend des notes (en plus de l'enregistrement audio) et qui devra rédiger le compte-rendu.

Georges LAURINE demande que soit ajouté au compte-rendu à propos du contrat SATINIUM la phrase suivante : « Le Conseil d'Administration autorise le Président de la Fédération de pêche du Doubs (FDAAPPMA 25) à souscrire un contrat de capitalisation SATINIUM capitalisation 100 % fonds Euros, de 200 000 € et à signer tous les documents afférents pour sa mise en place ».

Un élu s'étonne que dans le compte-rendu il ne soit pas mentionné que le CA, après en avoir délibéré et voté, s'engage à ne pas réclamer les sommes trop perçues par Mme BIGEARD. Un autre élu rappelle que cette omission était volontaire car le CA n'estimait pas utile que cette info soit diffusée. Il s'agit que cette décision soit définitive, sans qu'un autre CA puisse la remettre en cause. Cette mention sera donc précisée au présent compte-rendu de CA.

Retour sur l'idée qu'Alexandre CHEVAL ne soit pas le seul à communiquer lorsque nos rivières sont en danger. Une véritable Commission Communication qui puisse intervenir en période de crise et sur des événements ponctuels doit voir le jour. Ce rôle n'est pas celui de la Commission Animation Communication qui intervient plutôt pour promouvoir le loisir Pêche.

Rappel du Président que les administrateurs sont des élus et qu'ils se doivent de prendre des décisions et de rester positifs.

Les réglementations propres à chaque AAPPMA et qui ne sont pas en accord avec l'ARP et la loi Pêche sont en cours d'épuration (disparition de l'obligation du carnet de prises du site Internet, recommandations remplaçant les interdictions,...), mais ce travail n'est pas toujours simple et demande du temps.

Cette application de la législation n'empêche pas certains administrateurs de vouloir la création du carnet de prises, seul véritable outil de contrôle pour les poissons dont le nombre de prises journalières est défini.

L'EHDA n'est pas une réciprocité, mais bien une entente. Il serait souhaitable qu'apparaisse sur le site Internet qu'un groupement d'AAPPMA, appelé EHDA, existe.

Le compte rendu est finalement approuvé (10 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions).

### **L'ordre du jour était le suivant :**

- ✓ **Brèves infos et prochaines réunions**
- ✓ **Compte-rendu de la Commission Animation et**
- ✓ **Communication du 28/02/19**
- ✓ **Tour de France 2019**
- ✓ **Subvention APN**
- ✓ **Achat du terrain de Sauvagney**
- ✓ **Achat du terrain à Chenecey**
- ✓ **Les Alevinages sur le domaine public**
- ✓ **Retrait de l'EHDA par l'AAPPMA de Villers-Le-Lac**
- ✓ **Demande de subvention pour la réalisation d'un film**
- ✓ **Exposition de pêche à Pirey**
- ✓ **Adhésion AMPER et FNE**
- ✓ **Fraude Internet**
- ✓ **Assemblée générale des Présidents d'AAPPMA**
- ✓ **Travaux dans les locaux de la Fédération**

### **Quelques brèves :**

- Jérémy NICOLET renouvelle sa demande congé formation pour 2019.
- La fusion des AAPPMA de La Haute Vallée du Gland est validée. Bienvenue à elle et à son Président Robert BALDACCI.
- Gérard MOUGIN a rencontré M. GRENIER, le Président de la Communauté de Communes Loue-Lison, pour échanger sur les difficultés de pêche sur ces Deux Vallées. M. GRENIER conscient que cela est trop complexe pour les pêcheurs, a demandé à la Fédé25 un plan cadastral précis des Deux Vallées, ce qui a été fait par Thomas POULLEAU. Une nouvelle rencontre aura lieu prochainement.
- Réunion LEADER à Quingey le 6 mars 2019, Gérard MOUGIN sollicite Alain GIBEY pour qu'il assiste à cette réunion et représente désormais la Fédé25. Il est important que la Fédération soit représentée au comité de programmation par un salarié et un élu. Décision votée à l'unanimité. Jérémy NICOLET sera suppléant. Décision votée (14 pour, 2 contre).
- Réunion le 12 mars 2019, à 18 h dans les locaux de la Fédération avec les ONG qui travaillent sur le cahier des charges pour la production du Comté, et notamment sur 10 propositions plus contraignantes et plus respectueuses de l'environnement. Ces propositions seront finalisées avant d'être transmise à l'INAO. Une conférence de presse commune aura lieu suite à ce travail. Seront présents MM. MOUGIN et TRIBOULET.

- Invitation au Président de la Fédération à l'Assemblée plénière de la Chambre d'Agriculture le 14 mars en qualité de nouveau membre associé. Gérard MOUGIN s'y rendra (vote à l'unanimité).
- Conférence à Pontarlier le 13 mars faite par M. CASSEZ autour des enjeux environnementaux dans la production de Comté (réchauffement climatique et production de Comté). Denis HERAULT s'engage à y aller.
- Réunion SMIX Dessoubre, le 19/03 à 10 h, seront présents MM. MOUGIN et TRIBOULET.
- Réunion SMIX Loue, le 29 mars à Rurey, sera présent Alain GIBEY.
- Assemblée Générale de l'AAPPMA de Boussières le 3 avril, seront présents MM. LAURAIN, MOUGIN et CLAUSSE. Il s'agit d'acter la dissolution de cette AAPPMA.
- ARPBC, Assemblée Générale le 5 avril à Magny-Court, seront présents MM. MOUGIN et POUX.
- OPRE du Doubs le 9 avril à Gilley, (tourisme), MM. CLAUSSE, GRENAUD, POUX et HERAULT sont susceptibles de s'y rendre.
- Observatoire de la biodiversité le 11 avril à Dole, MM. MOUGIN et TRIBOULET s'y rendront.

### **Commission Animation et Communication :**

#### Tour de France 2019 :

Ce sujet a été évoqué lors de la réunion de la Commission. Deux membres de cette Commission sont opposés à la participation de la Fédération le 12 juillet 2019 à Ornans, estimant que cette forme de communication n'a pas eu d'impact lors de l'édition 2017 du tour de France et que promouvoir la beauté de nos rivières alors qu'elles se meurent est un non sens.

Le Président a pour sa part souligné qu'il était indispensable que la Fédération du Doubs, mandatée par la FNPF, participe et organise cette journée du 12 juillet. Il faut que cette journée soit l'occasion de toucher un large public (celui qui sera massé le long de la traversée d'Ornans) et notamment les jeunes. Avoir un message encourageant la pêche de loisir qui soit complété d'un message autour des dysfonctionnements et des dangers que courent nos rivières. La mairie d'Ornans a été sollicité pour réserver un grand emplacement le long de la Loue.

Le CA décide de participer à cette manifestation (contre : 2, abstention : 1, pour : 13).

#### Subventions APN :

La Commission a validé l'ensemble des demandes faites en 2018.

APN Gaule de Joux (250 €)

Fête de la pêche de Lougres (200€)

Fête de la Pêche Morteau (200€)

Fête de la pêche Gaule de Joux (200€)

Fête de la pêche La Drugeonnaise (200€)

APN Montbeliard (250 €)

Accord du CA à l'unanimité.

La vente des prises lors des futures manifestations ne donnera plus lieu à un accord de subvention APN à partir de 2019. Accord du CA à l'unanimité.

#### **Achat terrain de Sauvagney:**

La Fédération a rappelé le notaire pour l'achat de ce terrain au profit de l'AAPPMA de Sauvagney qui compte aménager sur ce terrain des mises à l'eau. 5000 € seront versé par la Fédération, une demande de subvention a été faite à la FNPF. Il est convenu que l'AAPPMA remboursera l'achat de ce terrain à la Fédé25 car comme pour Chenecey, c'est le Président fédéral qui signera obligatoirement l'acte

notarié. Accord du CA à l'unanimité.

### **Achat terrain de Chenecey :**

Le Président refait l'historique du dossier. Lors du CA du 01/02/2018, Alain GIBEY informe le CA de la vente possible d'un terrain à Chenecey. Ce projet est validé par le CA. La Fédération s'implique dans l'achat de ce terrain, avec une demande de subvention auprès de la FNPF en vue de le rétrocéder à l'AAPPMA. Il y a passage et signature de Gérard MOUGIN devant notaire pour cette vente et le Président lit le contenu d'un passage de l'acte qui dit que *"il est précisé que la Fédération s'est engagée à mettre les parcelles acquises à la disposition de l'AAPPMA de Chenecey-Buillon"*

Alain GIBEY estime que comme il n'a pas signé l'acte notarié il n'en n'est pas le propriétaire et il refuse de verser cette somme.

Le CA souhaite après vote (11 pour, 5 abstentions) qu'une convention soit rédigée en plus de l'acte notarié et des comptes-rendus de CA, et signée entre la Fédération et cette AAPPMA pour que cette situation soit régularisée et la somme avancée remboursée. Si cela n'est pas suffisant au sens légal il conviendrait qu'un nouvel acte notarié soit fait apportant des garanties à Alain GIBEY

### **Alevinages sur le domaine public :**

Certaines AAPPMA ont pratiqué sur le domaine public des alevinages sans en avoir prévenu la DDT comme le prévoit le cahier des charges.

M. CHEVALIER, de la DDT, demande que la Fédération valide les alevinages. La Fédération a émis il y a deux ans un avis technique défavorable à l'alevinage en brochets, perches et poissons blancs au lac de Saint-Point. Si elle revient sur cet avis, elle affichera une incohérence et entamera sa crédibilité auprès de ses partenaires.

De manière plus générale, le déversement de truites surdensitaires ne garantit pas aux pêcheurs des prises plus nombreuses (dévalement, prédation naturelle,...). En milieu naturel où il existe une reproduction naturelle (même minime) de la truite fario autochtone, il conviendrait de ne pas aleviner ou de ne relâcher que des truites arc-en-ciel en quantité limitée. Quelque soit le milieu les alevinages en poissons fourrages et en perches sont inutiles et peuvent être dangereux d'un point de vue sanitaire.

Après vote le CA émet un avis défavorable à l'introduction de brochets dans le lac de Saint-Point (8 voix pour, 5 abstentions et 3 voix contre).

### **Retrait de l'EHDA par l'AAPPMA de Villers-Le-Lac :**

Le CA regrette qu'une telle décision, préjudiciable aux pêcheurs, ait été prise par l'AG de l'AAPPMA alors que d'après certaines informations il n'y avait que 7 personnes présentes.

### **Demande subvention pour la réalisation d'un film :**

Le Collectif SOS LRC a sollicité une subvention à la Fédération pour la réalisation d'un film (thématique autour des pollutions). Le CA, après un vote unanime accorde une subvention d'un montant de 150 €.

### **Exposition à Pirey :**

M. JEANCLERC et le club de mouche local organisent à Pirey une exposition du 22 avril 2019 au 4 mai 2019, il sollicite une subvention auprès de la Fédération. Cette manifestation n'a pas de buts commerciaux. Le CA vote à l'unanimité qu'une subvention de 100 € lui sera versée.

### **Adhésion ANPER et FNE :**

Le Président demande si ces cotisations ont été renouvelées. Georges LAURAIN indique que cela a été fait.

**Fraude Internet :**

P. GROSSO souhaite des explications sur la somme de 1250 € achetée en tickets recharges PCS Mastercard par le Trésorier. Ce dernier explique qu'il a été abusé car la boîte mail d'un ancien administrateur de la Fédération a été piratée et qu'il a acheté ces tickets en voulant dépanner son collègue et précise que cette somme a été dépensée sur le compte de la réciprocité. Très rapidement le trésorier s'est rendu compte qu'il s'agissait d'une manœuvre frauduleuse, une plainte a été déposée, la somme sera dès que possible recreditée sur le compte de la réciprocité.

**Assemblée Générale de la Fédération :**

Pour cette assemblée du 23 mars 2019 à Mathay, les interventions des techniciens de la Fédération sont prêtes. Les bilans de chaque commission sont faits.

**Travaux au siège de la Fédération :**

Ces travaux réalisés par quelques membres du CA sont terminés. Le Président au nom de la Fédération remercie chaleureusement ceux qui à titre gracieux les ont menés à bien.

Fin de séance à 21 h 15.

**Le secrétaire Adjoint,**

**D. HERAULT**